

Procédure pré-consulaire : Réservée uniquement aux candidats ayant obtenu une acceptation hors Campus France

Liste des documents pour une admission en 4^e ou 5^e année de master ou de mastère spécialisé dans un établissement supérieur en France

- ✓ Attestation d'inscription / Certificat de scolarité de l'établissement d'accueil
- ✓ Carte Nationale d'identité ou un récépissé valide
- ✓ Passeport (si le candidat ne dispose pas de CNI)
- ✓ Titre de séjour ou carte consulaire ou carte d'organisme (pour les étrangers)
- ✓ Relevé de notes du Baccalauréat (obligatoire) et Diplôme du Baccalauréat (facultatif)/ Relevé de notes du General Certificate of Education Advanced level (sous système anglophone) + traduction(s) et/ou diplôme.
- ✓ Relevé de notes de Bac+1
- ✓ Relevé de notes de Bac+2
- ✓ Attestation de réussite BTS/ DSEP/ DUT/ DEUG et/ou diplôme / Attestation de réussite HND pour les anglophones + traduction(s) (obligatoire) et/ou diplôme
- ✓ Relevé de notes de Bac+3 (obligatoire)
- ✓ Attestation de réussite à la licence et/ou diplôme
- ✓ Relevé de notes de Bac + 4 ou attestation de maîtrise ou attestation de master 1 (obligatoire si admission niveau 5)
- ✓ Relevé de notes de Bac+5
- ✓ Attestation de réussite au Master ou Diplôme d'ingénieur (obligatoire si admission en mastère spécialisé)
- ✓ Justificatif de l'année en cours (Reçu de paiement ou certificat de scolarité)

Justificatifs professionnels

- ✓ Attestation de stage académique et/ou professionnelle
- ✓ Contrat de travail et/ou Attestation de travail
- ✓ Acte d'intégration (si fonctionnaire)
- ✓ Présence effective pour l'année en cours (si fonctionnaire)
- ✓ Autorisation de mise en stage ou de mise en disponibilité (si fonctionnaire)

Autres justificatifs à préciser si nécessaire

- ✓ Attestation de niveau de langue anglaise
- ✓ Attestation de niveau de langue allemande
- ✓ Tout autre document académique ou professionnel pouvant justifier une année.

NB : Les traductions des documents pour les candidats ayant suivi un parcours anglophone au secondaire ou au supérieur doivent être faites au Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP) pour ceux de Yaoundé et au Centre Linguistique de Bonanjo pour ceux résidant à Douala.